

BASSINS VERSANTS DE L'HORN GUILLEC VOLET FONCIER RETOUR SUR 8 ANS D' ACTIONS

UN PEU D'HISTOIRE

L'optimisation des parcelles agricoles est une **action inscrite dans les plans de lutte contre les algues vertes**. Sur le territoire de l'Horn Guillec, cette action est mise en œuvre par la Chambre d'Agriculture depuis 2013. Elle s'inscrit dans le programme global porté par le Syndicat Mixte de L'Horn. Alors que le second programme d'action arrive à son terme sur les 8 baies Bretonnes concernées, ce document est l'occasion de **mettre en lumière le travail engagé**.

Le territoire, qui projetait de travailler à partir d'échanges amiables « classiques », s'est vu attribué, en 2014, à l'initiative de la DDTM, une réserve foncière. Avec l'appui de la Région Bretagne un conventionnement a été établi. Afin de pouvoir mobiliser dans la durée cet outil, la Chambre d'Agriculture, maître d'ouvrage, ne pouvant statutairement se porter candidate auprès du CT SAFER, un **protocole adapté** a été imaginé avec l'instauration d'une **réserve évolutive, réalimentée par les échanges**.

Les échanges foncier mis en œuvre visent à **optimiser les parcelles**, et à permettre une **optimisation des pratiques agricoles**, ainsi que **des systèmes**, contribuant ainsi à l'objectif de **réduction des flux d'azote et de réduction des échouages d'algues**. Ce travail est étroitement associé à un **volet bocager**, mis en œuvre par la collectivité dans le cadre des programmes Breizh Bocage.

Novembre 2021



Avec la contribution de :



Partenaire :



93 EXPLOITATIONS
engagées dans la démarche

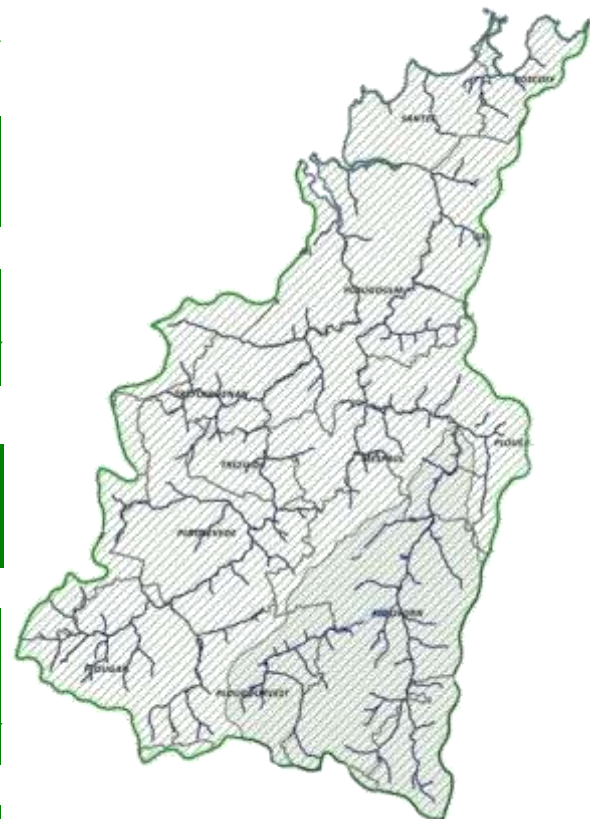
23 ÉCHANGES FINALISÉS (*)
45 exploitations impliquées

220 HA ÉCHANGÉS
170 ilots avant échange contre 140 après

6,3 KM DE BOCAGE CRÉÉS
Solde positif création/destruction : 2,2 km

+54,3 HA ACCESSIBLES
13 exploitations bénéficient d'une augmentation des surfaces accessibles au pâturage après échanges.

-90,2 KM SUR LES ROUTES
31 exploitations concernées par une réduction des distances siège/parcelles exploitées après échanges.



(*) validés en CDAF

RÉSERVE FONCIÈRE : CATALYSEUR DES ÉCHANGES

Une information des producteurs a été réalisée en mai 2016. Ce rendez-vous visait à la fois à clarifier le contexte de mise en réserve des terres, présenter le principe de réserve évolutive, ainsi qu'à identifier les premiers groupes de réflexion possibles.

FOCUS : PLOUVORN

Le Syndicat Mixte de l'Horn a demandé à la SAFER de constituer une réserve foncière de 12 ha 38. De 2016 à 2021, cette réserve a permis de réaliser 5 échanges successifs. Au final, 56 ha ont été échangés sur les communes de Plouénan, Mespaul, Plouvorn, Guiclan et Plouzévédé. 8 exploitations ont été impliquées, dont 5 avec un atelier d'élevage bovin.

56 HA ÉCHANGÉS ENTRE 2016 ET 2021

+ 17,7 HA DE SURFACES PÂTURABLES ACCESSIBLES

RAPPROCHEMENT SIÈGE/PARCELLE : 37 KM

FOCUS : PLOUZÉVÉDÉ

La réserve constituée sur la commune est de 7,37 ha. Elle a à son tour permis la réalisation de 2 échanges, impliquant 8 producteurs, dont 6 avec un atelier d'élevage bovin, pour un total de 57 ha.

57 HA ÉCHANGÉS

+ 9,5 HA DE SURFACES PÂTURABLES ACCESSIBLES

RAPPROCHEMENT SIÈGE/PARCELLE : 26,8 KM

SOLDE BOCAGER : + 915 M

RESERVES FONCIERES : UN OUTIL EFFICACE

Les réserves foncières constituent un catalyseur efficace pour optimiser le parcellaire. Ainsi, plus de la moitié des surfaces échangées durant les PLAV 1 et 2 l'ont été grâce à ces réserves.

Au regard des spécificités du territoire, riche d'une diversité de productions, et notamment la production de légumes de plein champ, les effets des échanges ne peuvent ici se résumer à une facilitation de l'accès au pâturage.

Rapprocher les terres des sièges d'exploitation sur de longues distances permet d'augmenter le choix des rotations, de mieux gérer les intrants tout en rationalisant les temps de travaux et en réduisant la consommation de carburant et les émissions dans l'atmosphère. En s'affranchissant d'un raisonnement par petits quartiers, une réserve foncière facilite indéniablement les échanges « longues distances ».

Réserve foncière

La constitution de réserve foncière est une opportunité ouverte aux porteurs des plans algues vertes. Sur le territoire, celle-ci a été constituée à l'initiative de la DDTM.

Commission foncière locale

Une instance de concertation locale, présidée par la Chambre d'Agriculture, en association avec le Syndicat Mixte de l'Horn regroupe des représentants des 2 partenaires.

Au-delà du suivi des travaux menés sur le territoire, cette commission vise à valider les réattributions des parcelles de la réserve, en lien avec les projets d'échanges parcellaires. Elle est en cela force de proposition auprès du comité technique SAFER.

Une fois validé par le comité technique SAFER, les échanges impliquant la réserve peuvent être présentés et validés en Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Une démarche circulaire

Une règle de rétrocession de parcelles en échange de celles reçues de la réserve a été instaurée. Celle-ci permet de favoriser, de manière pérenne, la démarche d'échanges.

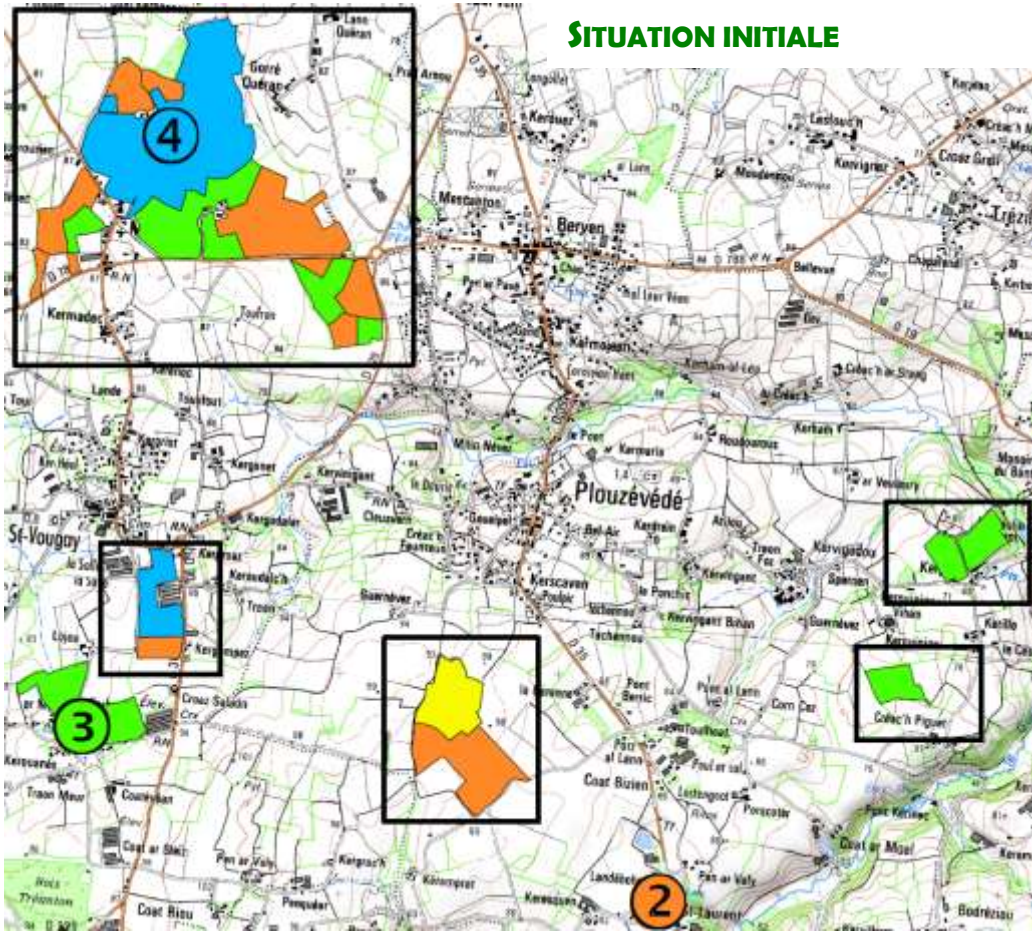


2016

2021

ILLUSTRATION DES TRAVAUX MENÉS EN LIEN AVEC LA RÉSERVE FONCIÈRE SECTEUR DE PLOUZÉVÉDÉ

SITUATION INITIALE



Exploitation légume
et siège 2



Exploitation laitière
et siège 3



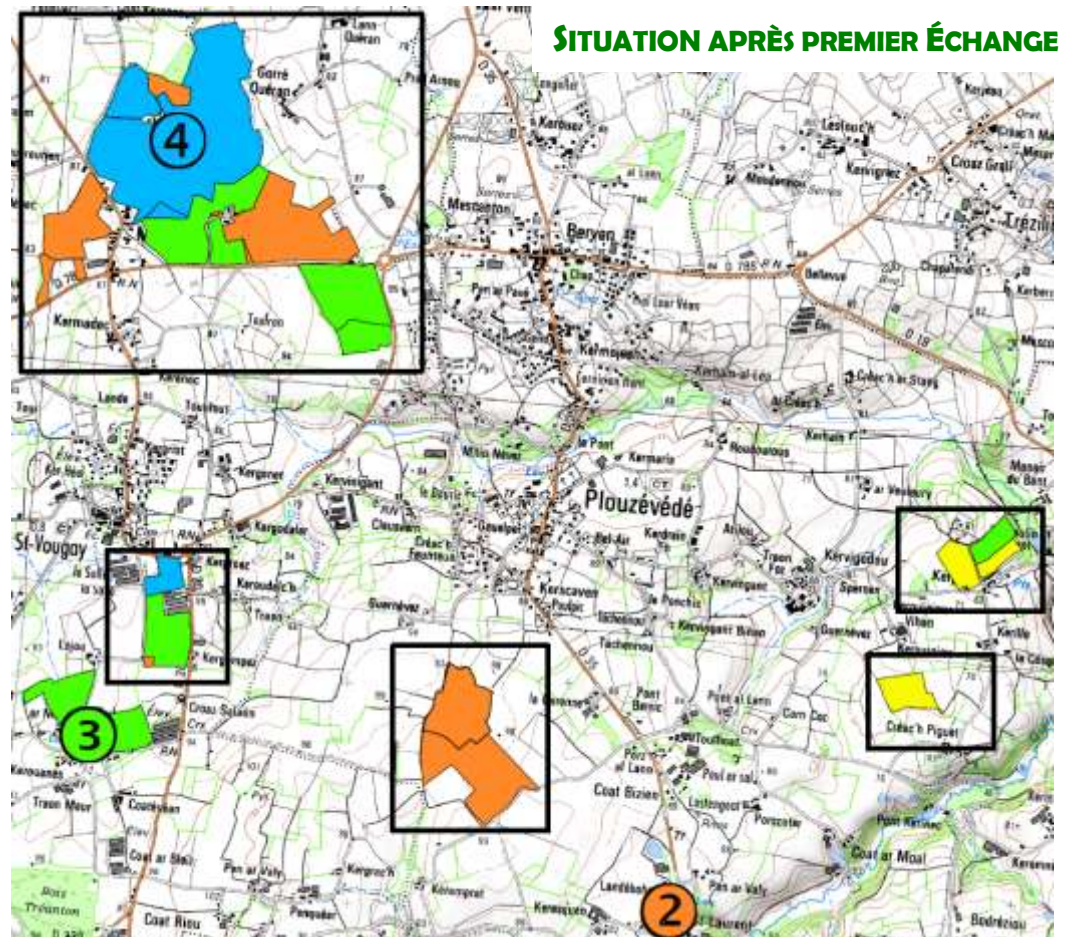
Exploitation laitière
et siège 4



Parcelles de la
réserve foncière
SAFER



SITUATION APRÈS PREMIER ÉCHANGE



LE VOLET BOCAGER : DES ENJEUX MULTIPLES

Les opérations d'échange parcellaire (déplacement, création de haie et talus, arasement) sont l'occasion d'améliorer la fonctionnalité du bocage via de nouveaux aménagements pertinents pour la qualité de l'eau. Un accompagnement concerté des producteurs est mis en œuvre entre les techniciens du Syndicat Mixte de l'Horn et de la Chambre d'Agriculture.

Ces aménagements contribuent à la protection des sols contre l'érosion, à la prévention contre les inondations ainsi qu'à la protection des cultures et des troupeaux des excès climatiques. Ils améliorent la biodiversité, l'accueil d'auxiliaires de cultures, mais aussi le stockage du carbone et de l'azote. Ils contribuent à la valeur paysagère et à l'identité culturelle du territoire. Bien positionné en ceinture de Zones Humides, le bocage favorise la dénitrification.

Une approche concertée Un maillon à part entière des échanges

FOCUS RÉSERVE :

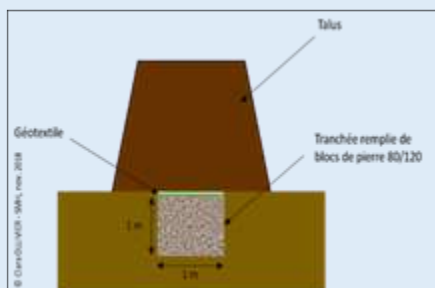
2,6 KM CRÉÉS ENTRE 2016 ET 2021
BILAN POSITIF DÉPLACEMENT/CRÉATION : + 1,1 KM

LES TALUS FILTRANTS

Dans le cas des parcelles à forte pente ou avec des longueurs de pente importantes, la solution idéale reste un redécoupage de la parcelle pour limiter la vitesse des écoulements et éviter la rupture du talus en bas de parcelle. Si cette solution n'est pas possible, des aménagements alternatifs en bas des parcelles peuvent être mis en place. Ils ont été testés sur le territoire pour arrêter les coulées de boues et limiter l'accumulation de l'eau. L'objectif est ici notamment d'éviter l'effet « piscine » des premières années d'un talus classique.



Réalisation d'un talus filtrant à Plouvorn



Breizh Bocage au Syndicat de l'Horn

Breizh Bocage est un programme d'actions régional porté localement par le Syndicat Mixte de l'Horn. Il vise à recréer des talus et planter des haies bocagères. Les talus et les haies inscrits dans ce dispositif sont financés à 80 % par la collectivité.

Depuis 2015, début du deuxième programme, 14 km de talus, 7 km de haie sur talus et 9 km de haie ont été créés sur les bassins versants de l'Horn et du Guillec.

Pour la saison 2021/2022, il est prévu la création de 4 km de talus, 2,5 km de haie sur talus et 5 km de haie.

